

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA23 09005-2

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024, le règlement suivant :

RCA23 09005-2 | Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 (RCA23 09005) (dossier 1245051001)

Ce règlement entre en vigueur le 14 juin 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 14 juin 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert